

**ANNONCE TRANSMISE**  
**AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE - PROCÉDURE ADAPTÉE**  
**DATE D'ÉMISSION : 01/03/2019 - 14:33**

**CONTENU DE VOTRE AVIS**

**NB : cet aperçu ne reflète que votre saisie.**

Les organes de publication se réservent la possibilité de remettre en forme l'annonce définitive en fonction des impératifs d'édition.

**Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :** Musée du quai Branly - Jacques Chirac

**Correspondant :** Service Juridique et des achats, 222 rue de l'université, 75007 Paris, tél. : 01 56 61 70 00, télécopieur : 01 56 61 71 38

**Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs**

**Principale(s) Activité(s) du pouvoir adjudicateur :**

- Loisirs, culture et religion

**Objet du marché :** Accord-cadre relatif à la recherche, l'identification, la demande, la négociation, l'engagement pour l'obtention et le paiement des droits relatifs aux activités du musée du quai Branly - Jacques Chirac

**Catégorie de services :** 26

**Classification CPV (Vocabulaire Commun des Marchés) :**

- Objet principal : 92521100

**Code NUTS :** FR101

**La procédure d'achat du présent avis n'est pas couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC.**

**L'avis implique un marché public**

**Caractéristiques principales :**

- Des variantes seront-elles prises en compte : non

**Prestations divisées en lots :** non

**Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature :** français.

**Unité monétaire utilisée, l'euro**

**Marché réservé :** Non

**Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :**

**Documents à produire obligatoirement par le candidat, à l'appui de sa candidature :**

- Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire.

- Déclaration sur l'honneur du candidat justifiant qu'il n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner obligatoires prévus aux articles 45 et 48 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 ou, pour les marchés publics de défense ou de sécurité, qu'il n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner obligatoires prévus aux articles 45, 46 et 48 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015.
- Déclaration sur l'honneur du candidat attestant qu'il est en règle, au cours de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, au regard des articles L. 5212-1, L. 5212-2, L. 5212-5 et L. 5212-9 du code du travail, concernant l'emploi des travailleurs handicapés
- Si le candidat est établi en France, une déclaration sur l'honneur du candidat justifiant que le travail est effectué par des salariés employés régulièrement au regard des articles L. 1221-10, L. 3243-2 et R. 3243-1 du code du travail (dans le cas où le candidat emploie des salariés, conformément à l'article D. 8222-5-3° du code du travail)
- Si le candidat est établi ou domicilié à l'étranger, une déclaration sur l'honneur du candidat attestant qu'il fournit à ses salariés des bulletins de paie comportant les mentions prévues à l'article R. 3243-1 du code du travail, ou des documents équivalents

**Documents à produire à l'appui des candidatures par le candidat, au choix de l'acheteur public :**

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures, services ou travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles.
- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années.
- Présentation d'une liste des principales fournitures ou des principaux services effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les livraisons et les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique
- Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature.
- Formulaire DC1, Lettre de candidature - Habilitation du mandataire par ses co-traitants. (disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-candidat-dc1-dc2-dc3-dc4>)
- Formulaire DC2, Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement. (disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-candidat-dc1-dc2-dc3-dc4>)

**Nombre de candidats :**

- Réduction du nombre d'opérateurs durant la négociation ou le dialogue (procédure négociée, dialogue compétitif) : Recours à une procédure se déroulant en phases successives afin de réduire progressivement le nombre des solutions à discuter ou des offres à négocier : NON

La transmission et la vérification des documents de candidatures peut être effectuée par le dispositif Marché public simplifié sur présentation du numéro de SIRET : NON.

**Critères d'attribution :** Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif)

**Type de procédure :** Procédure adaptée

**Date limite de réception des offres :** 03 avril 2019 à 17 h 00

**Délai minimum de validité des offres :** 180 jours à compter de la date limite de réception des offres.

**Numéro de référence attribué par le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice :** 2018-MQB-00179-AC-00-00

**Renseignements complémentaires :** FORME

Il s'agit d'un accord-cadre non alloti et conclu à prix unitaires uniquement. Il est multi-attributaires, conclu avec les six (6) candidats ayant obtenu les meilleures notes globales, si le nombre de candidats ayant remis une offre recevable le permet.

Il est conclu sans montant minimum, ni montant maximum. A titre indicatif et non contractuel, l'estimation de consommation sur toute sa durée, reconductions comprises est de 360 000 euro(s) HT.

Il sera exécuté par uniquement bon de commande.

DUREE

L'accord-cadre est conclu pour une durée de douze (12) mois à compter de sa date de notification. Il pourra être reconduit trois (3) fois pour la même durée par décision expresse de la personne publique, notifiée à chaque titulaire en respectant un préavis de trois (3) mois avant la date anniversaire de l'accord-cadre.

Les titulaires de l'accord-cadre ne pourront pas refuser la reconduction. Cette durée est appréciée à compter de la date de notification au dernier des titulaires. Cette date sera communiquée par l'envoi d'un courriel avec accusé de réception à l'ensemble des opérateurs économiques retenus.

#### QUESTIONS

Le pouvoir adjudicateur pourra adresser des renseignements complémentaires aux entreprises au plus tard six (6) jours calendaires avant la date limite de remise des offres (délai compté à compter de la date d'envoi des renseignements aux candidats par le musée).

Les candidats souhaitant obtenir des renseignements complémentaires, peuvent le faire uniquement par voie dématérialisée sur la plateforme des achats de l'Etat ou par courriel à l'adresse : marches-publics@quaibrany.fr en s'adressant en temps utiles afin que la personne publique puisse répondre au plus tard six (6) jours avant la date limite de remise des offres

Seule la date de réception par le musée du quai Branly - Jacques Chirac fait foi. Aucune demande ne sera prise en compte au-delà de cette date. Aucun renseignement complémentaire ne peut être obtenu par téléphone.

#### Modifications de détail au dossier de consultation

L'établissement public du musée du quai Branly- Jacques Chirac se réserve le droit d'apporter, au plus tard six (6) jours calendaires avant la date limite fixée pour la réception des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié et/ou complété, sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet. Si pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

#### Variantes

Il n'y a ni variante obligatoire ni facultative dans le cadre de la présente consultation.

#### Négociation

Après avoir procédé à l'analyse des offres, le pouvoir adjudicateur négociera avec les candidats les mieux classés. Les négociations seront engagées par courriel à l'adresse que les candidats auront indiquée à l'article 1 ou 2 de l'acte d'engagement.

#### JUGEMENT DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

Les critères de sélection des candidatures sont les suivants :

- Adéquation des capacités professionnelles : références, qualifications professionnelles ;
- Adéquation des capacités techniques : moyens matériels et humains ;
- Adéquation des capacités financières : chiffre d'affaires (montant et évolution sur les 3 dernières années).

Pour déterminer les offres économiquement les plus avantageuses, le pouvoir adjudicateur se fondera sur les critères d'attribution pondérés de la façon suivante :

Critère n°1 : Valeur technique appréciée à l'aide du dossier technique (notée sur 40 points/100) sous décomposée comme suit :

- Sous critère n°1 (20 points /40)

Appréciation qualitative des expériences en recherches iconographiques appréciées sur la base :

- o Des fonctions exercées : recherche, clarification, négociation...
- o De la diversité des domaines dans lesquels ces compétences se sont exercées : 6 domaines de base (Cinéma/Télévision, Digital, presse, Exposition/ muséographie, Edition, Luxe/publicité)

Des expériences dans les domaines de l'édition et/ou des expositions seront appréciées.

- Sous critère n°2 : (5 points/40)

Délais de traitement des demandes de devis à compter de la saisie par le musée. Méthodologie pour le respect des délais du traitement des demandes de devis et des délais énoncés dans chaque bon de commande.

- Sous critère n°3 : (15 points/40)

Méthodologie d'exécution de la prestation notée à partir de la description de l'organisation du travail, de la description des outils utilisés, de la fréquence et de la manière de reporter les informations au donneur d'ordre.

Critère n°2 : Prix (noté sur 60 points/100).

Les prix du BPUP seront analysés par le biais de deux commandes-types, notés selon la formule suivante :  
(Total des deux commandes-types le moins élevé x 60) / (Total des deux commandes-types du candidat analysé).

La somme des notes par candidat donne un total sur 100 points.

L'accord-cadre est conclu avec les six (6) candidats ayant obtenu les meilleures notes globales après négociation, si le nombre de candidats ayant remis une offre recevable le permet.

**Date d'envoi du présent avis à la publication : 01 mars 2019**

**Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre administratif et technique peuvent être obtenus :** Service juridique et des achats, courriel : [marches-publics@quaibrantly.fr](mailto:marches-publics@quaibrantly.fr)

**Instance chargée des procédures de recours :** Tribunal administratif de paris, 7, rue de jouy, 75181 Paris cedex 4, tél. : 01 44 59 44 00, télécopieur : 01 44 59 46 46, courriel : [greffe.ta-paris@juradm.fr](mailto:greffe.ta-paris@juradm.fr)

**Organe chargé des procédures de médiation :** Tribunal administratif de paris, 7, rue de jouy, 75181 Paris cedex 4

**Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :** Greffe du tribunal administratif de paris, 7, rue de jouy, 75181 Paris cedex 4, tél. : 01 44 59 44 00, télécopieur : 01 44 59 46 46, courriel : [greffe.ta-paris@juradm.fr](mailto:greffe.ta-paris@juradm.fr)

## DONNÉES NON PUBLIABLES À DESTINATION DES SUPPORTS DE DIFFUSION

---

Référence de l'annonce dans le module de publication : **3363709**

### SUPPORTS DE PUBLICATION CHOISIS POUR CETTE ANNONCE

Votre annonce sera publiée comme suit :

**BOAMP** Publication intégrale

**Département :** 75 - Paris

**Marchés Online** Publication intégrale

**Département :** 75 - Paris

### DONNÉES DE FACTURATION

**Libellé de la facture :**

Musée du quai Branly  
Service facturier 222, rue de l'Université  
75007 - Paris

**Adresse d'expédition :**

-